



Conseil économique et social

Distr. générale
24 janvier 2019
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Dix-huitième session

8-12 avril 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Aspects de la gouvernance et de l'administration
publique permettant de donner à chacun les moyens
de construire des sociétés égalitaires et inclusives
dignes du XXI^e siècle**

Aspects de la gouvernance et de l'administration publique permettant de donner à chacun les moyens de construire des sociétés égalitaires et inclusives dignes du XXI^e siècle

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre au Comité d'experts de l'administration publique le document établi par Moni Pizani, membre du Comité, en collaboration avec Louis Meuleman et Katarina Ott.

* [E/C.16/2019/1](#).



Aspects de la gouvernance et de l'administration publique permettant de donner à chacun les moyens de construire des sociétés égalitaires et inclusives dignes du XXI^e siècle

Résumé

Le présent document vise à étudier les aspects de la gouvernance et de l'administration publique permettant de donner aux populations les moyens d'établir, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Partant des 11 principes fondamentaux de gouvernance efficace au service du développement durable définis par le Comité, il met l'accent sur les principes d'inclusion et d'égalité, qui nécessitent qu'à la fois les populations et les institutions disposent de plus de moyens.

Dans le document, l'autonomisation est présentée à la fois comme un processus complexe consistant à renforcer la capacité d'action des personnes et des communautés et comme un résultat souhaité d'un développement durable, équitable et inclusif. Le rapport montre le rôle crucial que des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous jouent en faveur de l'autonomisation, notamment grâce à la participation, à la gouvernance à niveaux multiples, à la promotion de l'équité sociale et à des partenariats multipartites, dans l'objectif de construire des sociétés inclusives et égalitaires en vue de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le renforcement des capacités locales est considéré dans le document comme une condition nécessaire de l'autonomisation, à plusieurs étapes de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. Pour que les pays puissent mettre en œuvre le Programme 2030, les plans nationaux doivent contenir des mesures concrètes à l'échelle locale, les collectivités locales étant mieux au fait des besoins de leurs administrés, en particulier ceux qui sont laissés-pour-compte. À cette fin, les instruments nécessaires doivent être mis à la disposition des autorités locales afin de les aider à œuvrer en faveur du développement durable dans le cadre de sociétés inclusives et au profit de celles-ci.

Selon le rapport, chaque pays doit suivre sa propre voie pour donner des moyens d'action à sa population, y compris au niveau local, en vue de construire des sociétés égalitaires et inclusives favorisant le développement durable, compte tenu de ses structures de gouvernance, ses réalités politiques, économiques et sociales, ses atouts locaux et ses besoins spécifiques. Il n'existe pas de modèle standard de réformes gouvernementales en matière d'approches inclusives et équitables pour la mise en œuvre du Programme 2030. Pour appliquer les capacités de gouvernance locales et nationales à des stratégies opérationnelles et pratiques permettant d'atteindre les objectifs de développement durable, les méthodes doivent être adaptées et partir de la base.

Le thème de la session de 2019 du Conseil économique et social est le suivant : « Un monde pour tous : donner à chacun les moyens d'agir en faveur d'une société de l'égalité, sans laissés-pour-compte ». Ce thème est étroitement lié à celui du Forum politique de haut niveau de 2019, à savoir « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Le présent document a été établi pour alimenter les débats du Comité sur les aspects de la gouvernance et de l'administration publique ayant trait à ces thèmes et pourra servir de point de départ à un projet de contribution du Comité pour l'examen thématique de 2019 du Forum politique de haut niveau.

I. Faire le lien entre l'autonomisation des personnes et les aspects institutionnels du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne pourra être mis en œuvre que si la communauté internationale et les administrations publiques nationales disposent des institutions et outils nécessaires pour relever les défis posés par la réalisation des objectifs de développement durable à tous les niveaux de gouvernance : infranational, national et transnational. La réalisation complète du Programme 2030 exige également une compréhension commune des principes fondamentaux de gouvernance efficace au service du développement durable, tels qu'approuvés par le Conseil économique et social le 2 juillet 2018 (voir [E/2018/44](#), par. 31).

2. Les notions d'inclusion et d'égalité, qui sont au cœur même de ces principes de gouvernance efficace au service du développement durable, impliquent à la fois l'autonomisation des populations et la réalisation de l'équité sociale et intergénérationnelle et sont intégrées, respectivement, aux septième et onzième principes (« ne laisser personne de côté » et « équité intergénérationnelle »).

3. L'autonomisation est un processus complexe qui consiste à renforcer l'autonomie des personnes et des communautés afin qu'elles connaissent leurs droits, puissent les revendiquer et défendre leurs intérêts de manière responsable et transparente. Une fois qu'elles en ont les moyens, les personnes peuvent agir de leur propre initiative pour faire entendre leur voix dans la prise des décisions et ainsi influencer sur les conditions et l'environnement dans lesquels elles vivent et dessiner leur avenir.

4. L'autonomisation est également l'un des résultats attendus du développement durable, inclusif et équitable. Il ne s'agit pas seulement de transférer les droits et de partager le pouvoir mais aussi de permettre aux institutions publiques et aux collectivités de promouvoir un développement durable et une gouvernance inclusive. Les institutions doivent favoriser l'autonomisation des populations, notamment par la participation, la collaboration et la promotion de l'équité sociale, afin de construire des sociétés égalitaires et inclusives et ainsi permettre la mise en œuvre effective du Programme 2030.

5. Les institutions, si elles sont efficaces, responsables et inclusives, participent à l'autonomisation des citoyens de diverses manières, notamment en garantissant l'élaboration de politiques et d'une législation universelles et non discriminatoires, en permettant un accès équitable à des services publics de qualité et en inscrivant la transparence et le principe de responsabilité au cœur de la gouvernance et de l'administration publique aux niveaux des personnes et des collectivités ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et dans tous les domaines (politique, économique, culturel, social et juridique).

6. Il n'existe pas de modèle standard pour des réformes gouvernementales en matière d'approches inclusives et équitables aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. La marche à suivre pour parvenir à des sociétés inclusives et égalitaires dépend largement du contexte et ne peut être imposée de l'extérieur. Chaque pays doit suivre sa propre voie pour donner les moyens à sa population de construire des sociétés égalitaires et inclusives propres à promouvoir le développement durable, en tenant compte de ses caractéristiques politiques, économiques et sociales, de ses atouts et de ses besoins spécifiques.

II. Vers l'inclusion : recenser les progrès réalisés, les lacunes, les domaines appelant une attention immédiate, les risques et les difficultés rencontrées

7. Les États Membres ont fait des progrès dans l'intégration des objectifs de développement durable à leurs plans et politiques de développement national et leurs stratégies de développement durable. Le processus d'intégration a bénéficié de la participation des autorités infranationales, des organisations de la société civile, du secteur privé et de nombreuses parties prenantes. Toutefois, l'intégration du Programme 2030 aux cadres nationaux et aux priorités et politiques nationales avec la collaboration de divers acteurs n'est pas un objectif en soi.

8. Si l'on souhaite que la mise en œuvre inclusive du Programme 2030 au niveau national se traduise par une action concrète sur le terrain, il faut apporter le soutien nécessaire aux solutions locales et les élargir à l'ensemble du pays. Les pays doivent passer d'un plan national inclusif à des mesures locales concrètes. À cette fin, ils doivent disposer des instruments nécessaires pour aider les autorités locales dans leur action en faveur du développement durable et de la création de sociétés inclusives.

9. Il est impératif, pour que la participation des autorités locales soit efficace, de renforcer les capacités institutionnelles à ce niveau. Les collectivités locales sont mieux au fait des besoins de leurs administrés et notamment de ceux qui sont laissés-pour-compte. Les objectifs de développement durable risquent de ne pas être atteints si l'on ne donne pas davantage de moyens d'action aux institutions infranationales et locales. La procédure d'évaluation et de mise en œuvre des politiques publiques locales visant à autonomiser les personnes et les institutions devrait être élaborée, exécutée et suivie de manière participative et transparente. L'institutionnalisation de la participation au niveau infranational devrait reposer en premier lieu sur des stratégies d'action multipartites à plusieurs niveaux.

10. Dans de nombreux pays, il est essentiel, pour que personne ne soit laissé-pour-compte, de remédier aux inégalités géographiques. Pour certains États insulaires dont la géographie pose des problèmes particuliers, la dispersion de la population fait que des efforts supplémentaires peuvent être nécessaires pour que tout le monde bénéficie des mesures prises¹. C'est pourquoi il est important de veiller à donner davantage de moyens aux collectivités éloignées et rurales.

11. Le Bangladesh, où la prestation des services publics a été décentralisée grâce à la création de plus de 4 000 guichets uniques d'information et de services, également appelés centres numériques unifiés, offre un exemple d'autonomisation réussie de communautés rurales. Ces centres sont des microentreprises, gérées par des « citoyens entrepreneurs » (un homme et une femme), en association avec un représentant de l'administration locale. Ils fournissent des services publics, gratuits ou payants, tels que l'enregistrement des actes fonciers et des naissances, des services de télémédecine et une assistance pour les demandes de passeports et d'emploi².

12. La coopération et la coordination, qu'elles partent du sommet ou de la base, peuvent aider à régler les problèmes les plus urgents. Néanmoins, il serait peut-être plus efficace dans ce type de contexte d'adopter une méthode de gouvernance multipartite à niveaux multiples en temps réel, dans un esprit de collaboration véritable et en l'adaptant aux caractéristiques de chaque pays. Le recours à des

¹ *Synthesis Report 2017: Voluntary National Reviews*, élaboré par la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, p. 28.

² Pour plus d'informations, consulter le lien suivant (en anglais) : <https://a2i.gov.bd/publication/union-digital-centers-in-bangladesh-present-status-and-future-prospects/>.

méthodes de gouvernance à niveaux multiples et en temps réel à l'appui des objectifs de développement durable nécessite l'utilisation de plateformes électroniques pour recevoir et rassembler des données sur les questions de politiques et de services et le suivi des mesures prises en vue de régler les problèmes dans la transparence et le respect du principe de responsabilité. Ces approches peuvent permettre d'accélérer la prise de mesures propres à remédier à des problèmes de gouvernance complexes.

13. Cette action à plusieurs niveaux pourrait s'appuyer sur des laboratoires d'innovation et incubateurs d'idées et des centres et associations de gouvernance en temps réel, comme ceux qu'on trouve dans l'Andhra Pradesh (Inde). Le centre de gouvernance en temps réel d'Andhra Pradesh, par exemple, est relié à un centre d'appels de l'initiative « People First », où les problèmes signalés par les citoyens sont immédiatement consignés dans une base de données, ce qui permet au Gouvernement d'évaluer le règlement des différents litiges et de mesurer le temps de réponse.

III. Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité : réussites et enseignements tirés de l'expérience

Autonomisation des populations et participation de toutes et tous

14. Les gouvernements et la société civile ont encouragé la participation comme un outil pour améliorer la gouvernance et faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030. La participation peut être définie comme le processus par lequel les individus acquièrent les compétences et les moyens d'influencer les décisions publiques et elle peut être exercée au moyen de divers dispositifs selon les localités et les pays.

15. La gouvernance participative peut favoriser un sentiment de responsabilité partagée entre les organisations de la société civile et la population. Elle peut en outre stimuler l'inclusion et l'autonomisation et renforcer le sentiment d'appropriation, contribuant ainsi à ce que les besoins de la communauté soient satisfaits. La participation et la mobilisation de toutes et tous peuvent aider à améliorer l'élaboration des politiques et la prestation de services et à renforcer l'application du principe de responsabilité. Plus spécialement, elles peuvent également permettre un suivi efficace de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la réalisation des objectifs de développement durable.

16. La participation et la mobilisation de toutes et tous peuvent également être intégrées tout au long du processus d'élaboration des politiques, de la réflexion stratégique sur ces politiques à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. Les décideurs et les autres parties prenantes peuvent envisager différents types d'interaction entre les populations et les gouvernements, grâce à la représentation des populations par, entre autres, les organisations de la société civile ou les représentants politiques. Cette participation peut notamment passer par le partage de l'information, la coproduction des services et le partage des prises de décisions dans le cadre de partenariats. La solution la plus efficace dans différents contextes dépend souvent de toute une série de facteurs, notamment les traditions de gouvernance, les dispositifs institutionnels et la volonté et la capacité qu'ont les acteurs de la gouvernance, y compris les organisations de la société civile, de changer les mentalités et les comportements pour passer de la sensibilisation à des partenariats centrés sur l'action. Ce dernier élément exige notamment de la diplomatie et des accords de partage des responsabilités.

17. Il convient d'envisager de faire participer les populations au processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions et à l'évaluation des résultats obtenus en matière de développement. Les politiques publiques devraient répondre aux besoins de la population au moyen de solutions concrètes et ciblées qui tiennent non seulement compte des besoins spécifiques des différents groupes mais profitent également à toutes et tous. De nouvelles modalités de gouvernance participative sont imaginées dans le cadre des laboratoires d'innovation et des plateformes de participation. Le laboratoire d'innovation citoyenne de Santa Fe (Argentine), par exemple, offre un espace pour une innovation axée sur les citoyens et des solutions partant de la base qui favorisent la transformation sociale, la gouvernance démocratique et un développement local durable et inclusif. De même, LabGov, un laboratoire d'innovation au Chili, a recours à une méthode interactive centrée sur l'être humain pour régler les problèmes publics, fournir des services publics de qualité et améliorer les interactions entre les citoyens et les pouvoirs publics.

18. L'autonomisation consiste à aider les populations à améliorer leurs compétences et capacités tout en leur donnant davantage de moyens et de ressources pour participer aux processus de développement. Elles sont ainsi plus à même de tenir leurs gouvernements et prestataires de services, aux niveaux national et infranational, responsables de leurs actes. La budgétisation participative au niveau local ou infranational est un outil très utile, grâce auquel les populations et les organisations qui les représentent peuvent donner leurs avis et décider des services, domaines prioritaires ou programmes que le gouvernement devrait financer.

19. Les représentants du secteur public, à tous les niveaux, devraient être plus réceptifs aux approches participatives qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de manière inclusive et équitable, notamment par l'amélioration de l'élaboration des politiques, la prestation de services centrée sur l'être humain et le renforcement de la responsabilité des autorités publiques. Pour que les populations participent efficacement à l'élaboration des politiques, certaines conditions de base et certains facteurs favorables doivent être présents, par exemple un cadre juridique pour la gouvernance inclusive et la participation, notamment au niveau local, ainsi que des partenariats et alliances stratégiques avec une société civile active.

Gouvernance locale inclusive

20. La mise en œuvre du Programme 2030 se poursuit. Il faudrait toutefois s'attacher davantage à doter les institutions infranationales de plus de moyens, d'autant qu'elles participent à la prise des décisions touchant notamment l'élaboration, l'exécution et le contrôle des politiques publiques et des initiatives de développement durable et qu'elles sont souvent en première ligne pour répondre aux besoins et aux demandes de la population sur le terrain. Puisqu'il est nécessaire d'adapter les objectifs de développement durable aux conditions locales, le renforcement des capacités et la gouvernance au niveau local doivent être au cœur de l'élaboration des politiques publiques et de l'administration.

21. Le principe de subsidiarité et la gouvernance à niveaux multiples peuvent largement contribuer à favoriser une gouvernance locale inclusive. Selon ce principe, l'administration centrale, pour être plus inclusive et tenir compte des besoins et aspirations de tous les citoyens, ne devrait prendre en charge que les tâches qui ne peuvent pas être efficacement exécutées au niveau infranational. La gouvernance à niveaux multiples favorise le principe de subsidiarité grâce à la collaboration, la coopération et l'intégration horizontales et verticales entre les différents niveaux et domaines et secteurs fonctionnels. Ce principe et les mesures y associées peuvent renforcer l'inclusion, la cohésion territoriale, les solutions locales, le sentiment

d'appropriation et le partage des responsabilités, tout en préservant la capacité de l'administration centrale de traiter des questions de portée plus large ayant des incidences nationales ou internationales.

22. De même, pour promouvoir et dynamiser une gouvernance locale inclusive, il peut être utile, dans certains pays, que les responsabilités et ressources soient décentralisées. Dans les situations où la gouvernance est extrêmement centralisée, il sera peut-être nécessaire de transférer des pouvoirs aux acteurs et organismes compétents. La décentralisation peut être appliquée comme un principe général à l'administration publique ou à des secteurs précis en vue de l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local. Cela pourrait nécessiter une plus grande autonomie politique, administrative et financière à différents niveaux de l'administration, ainsi qu'un renforcement des capacités institutionnelles.

Partenariats et alliances stratégiques

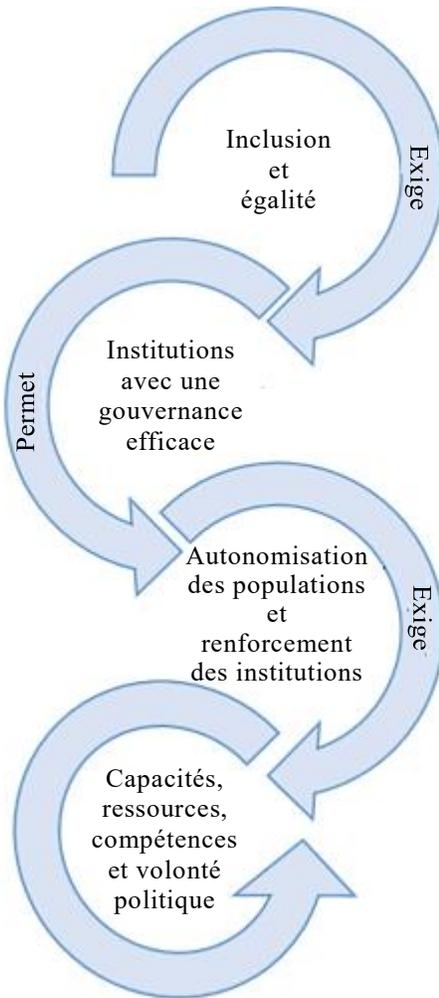
23. Il est nécessaire, pour réaliser le développement durable, que les entreprises, les gouvernements et la société civile agissent de concert. Les partenariats pour une gouvernance efficace et une croissance durable doivent être étendus des entreprises individuelles aux réseaux multipartites. De nouvelles alliances seraient également très utiles pour disposer de ressources complémentaires, participer à la mise en place de solutions novatrices et mobiliser des ressources.

24. Les partenariats peuvent avoir des effets considérables lorsqu'une large gamme d'acteurs y participent, les partenaires œuvrant vers des objectifs communs en accord avec les stratégies nationales de développement et les besoins et aspirations des populations. Les partenariats entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ont différents champs d'application, fonctions et objectifs. Par exemple, les gouvernements peuvent s'associer à des organisations internationales, à des universités, au secteur privé ou à des organisations de la société civile en vue de poursuivre divers objectifs de développement comme l'élargissement de l'accès à une éducation de qualité, aux services de base tels que l'eau, l'assainissement et les soins de santé ou l'intensification du commerce. Les partenariats à l'échelle mondiale ont également leur importance. La coopération bilatérale, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, par exemple, sont des arrangements susceptibles d'accroître les interactions entre les parties prenantes et d'améliorer les résultats en matière de développement pour toutes les parties concernées.

25. Plusieurs facteurs peuvent compliquer la mobilisation des parties concernées, notamment les difficultés d'accès aux communautés les plus marginalisées et la tendance à y associer davantage les grandes organisations non gouvernementales que les petites organisations locales et les particuliers. Pour créer des synergies et maintenir des relations de collaboration solides avec les parties intéressées, il convient de renégocier les attributions de chacun et les liens entre les différentes parties prenantes³. Comme le montre la figure ci-après, les institutions doivent faire preuve d'une gouvernance efficace, qui permette ainsi l'autonomisation des populations et le renforcement des institutions, pour assurer l'inclusion et l'égalité. Pour cela, des capacités, des ressources, des compétences et une volonté politique sont nécessaires, afin que les dirigeants puissent faciliter la coordination entre les communautés et entre les parties prenantes, la population étant également plus à même, quand on lui en donne les moyens, d'agir efficacement.

³ *Rapport de synthèse de 2017*, p. 53.

Composantes essentielles de l'autonomisation



IV. Problèmes nouveaux susceptibles de compromettre l'inclusion et l'égalité à différents niveaux de gouvernance

26. Pour que les institutions publiques soient inclusives, les capacités nationales et infranationales ont toutes deux leur importance. Les capacités nationales permettent de faire face à des défis complexes et multidimensionnels liés au développement dans divers secteurs tandis que les capacités infranationales sont nécessaires pour garantir que les stratégies locales et infranationales soient alignées sur les objectifs nationaux. Les gouvernements doivent, pour instaurer un environnement propice à cette évolution, entreprendre des réformes pour accroître le capital humain des institutions publiques.

27. Bien que ces éléments constituent un bon point de départ, une administration publique opérationnelle et une main-d'œuvre hautement qualifiée, capable de mettre en œuvre le Programme 2030 efficacement, ne seront peut-être pas suffisantes. Pour obtenir des résultats, l'administration publique doit également disposer des ressources (techniques, financières, matérielles, etc.) nécessaires pour coordonner et appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Les institutions publiques doivent adapter leurs

stratégies de gestion des ressources humaines aux défis du Programme 2030 et aux programmes de développement durable aux niveaux national et infranational.

28. Les employés du secteur public ont un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030 et doivent disposer de moyens pour exprimer leur potentiel. Les réformes mises en place dans le domaine de la gestion des ressources humaines ont, dans de nombreux pays, directement contribué à renforcer l'efficacité, la réactivité et le caractère inclusif de l'administration publique. Les fonctionnaires dotés de moyens pour collaborer davantage avec d'autres parties prenantes sont plus à même de mettre leurs capacités au service du développement.

29. Pour promouvoir l'inclusion et l'égalité dans la conduite des affaires publiques, il faut également que les dirigeants du secteur public donnent l'impulsion, guidés par les objectifs de développement durable. Les compétences des dirigeants devraient leur permettre d'équilibrer les différentes priorités de façon à favoriser une plus grande durabilité et à réorienter les méthodes de gouvernance vers l'autonomisation du personnel.

V. Agir aux niveaux national, régional et mondial pour ne pas faire de laissés-pour-compte

30. Pour éviter que des personnes soient laissées de côté, les gouvernements doivent savoir qui est concerné, en quoi ces personnes sont désavantagées et où elles se trouvent sur le territoire national. Sont susceptibles d'être concernés, notamment, les femmes, les populations autochtones, les migrants et les réfugiés, les minorités, les personnes handicapées, les jeunes, les chômeurs, les anciens combattants et les plus pauvres. Les budgets nationaux devraient dûment tenir compte des besoins de ces groupes et des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

31. Pour que personne ne soit laissé de côté, l'accès juste et équitable aux services publics est tout aussi indispensable que les politiques publiques en ce sens. De même, il est tout aussi important d'assurer l'autonomisation des personnes par la promotion de l'équité sociale en elle-même (par exemple s'agissant de l'accès à l'éducation, à la santé et aux services de base) que par l'élaboration de politiques visant à donner accès à des services de qualité, des biens et des prestations de façon juste et équitable à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin.

32. Quelles que soient les politiques de protection sociale et d'appui mises en œuvre dans les pays, force est de reconnaître que toute personne est en fin de compte l'agent de son propre changement et de sa propre autonomisation. La population ne sera en mesure d'exercer pleinement ses droits que lorsqu'elle pourra prendre son destin en main et plus seulement recevoir une aide. Toutes et tous doivent, en fin de compte, avoir les moyens de participer à la prise de décisions, notamment sur les questions socioéconomiques, qui ont une incidence sur leurs vies.

Économies inclusives

33. Donner des moyens d'action aux populations en favorisant une politique budgétaire équitable permettrait de renforcer l'autonomisation économique et de réduire les inégalités. Les politiques budgétaires, lorsqu'elles sont bien conçues, peuvent aider à réduire ou éliminer les inégalités. Dans le même ordre d'idées, l'augmentation des revenus a des conséquences sur l'activité économique et la répartition des ressources publiques d'un pays et la fiscalité doit être juste et efficace pour accroître la confiance dans l'État, renforcer l'autonomisation des femmes et d'autres groupes et rendre la gestion de l'environnement et des ressources naturelles plus efficace, inclusive et équitable.

34. En outre, les gouvernements recueillent de grandes quantités de données sur les contribuables dans les dossiers fiscaux, notamment des données financières et démographiques. Ils pourraient exploiter ces données grâce à des méthodes statistiques et à l'analyse des données pour mesurer les progrès faits dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents et utiliser ces informations pour recommander des politiques dans d'autres domaines à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

35. Traiter les dossiers fiscaux comme une source d'information pour formuler des politiques socioéconomiques risquerait d'aller à l'encontre de certaines lois et procédures administratives, ce qui pourrait impliquer d'élargir le champ d'utilisation de ces documents au-delà des premières prérogatives administratives. Cela pourrait également nécessiter de transférer les dossiers à des institutions, des chercheurs ou des statisticiens qui ne sont pas nécessairement soumis aux mêmes réglementations que les autorités fiscales. Il est donc essentiel que les cadres juridiques soient rationalisés.

36. Les structures, procédures et règles qui régissent l'établissement des budgets sont primordiales pour la prise en compte prioritaire des groupes marginalisés et vulnérables dans les dépenses publiques. Une budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes, par exemple, dans le cadre du processus budgétaire national, peut favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation. Une étude réalisée par le Fonds monétaire international a conclu que la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes, pour être efficace, suppose que tous les ministères concernés prennent l'initiative de recenser les objectifs axés sur la problématique femmes-hommes qui relèvent de leur compétence⁴. Dans le même ordre d'idées, les initiatives budgétaires relatives aux enfants ou aux populations autochtones, qui sont nouvelles dans de nombreux pays, ne devraient pas être considérées séparément des systèmes budgétaires nationaux mais comme des éléments indispensables de ces derniers.

37. Pour lutter contre les inégalités, il convient de mettre l'accent, dans le cadre des stratégies budgétaires nationales, non seulement sur la façon dont les ressources publiques sont mobilisées et budgétisées mais aussi sur la façon dont elles sont dépensées. Une répartition plus équitable des ressources pousse les autorités locales et nationales à favoriser des programmes qui profitent aux groupes qui sont les plus susceptibles d'être laissés de côté. En outre, ne pas faire de laissés-pour-compte suppose également que ces groupes soient clairement prioritaires tout au long du processus de décision budgétaire – de la formulation et l'allocation à la mise en œuvre et au suivi – aux niveaux national, infranational et local.

VI. Domaines dans lesquels des orientations du forum politique de haut niveau sont nécessaires

38. On dispose de plus en plus de données pour déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas en ce qui concerne l'efficacité des programmes publics. Cela étant, les gouvernements n'accordent pas tous la même importance aux données et analyses. Souvent, les gouvernements privilégient la collecte des données à leur publication ou leur diffusion et négligent le partage des connaissances.

39. Certains pays ont pris des mesures pour améliorer la collecte des données et leur publication. Toutefois, pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des

⁴ J. G. Stotsky, « Gender budgeting: fiscal context and current outcomes », document de travail WP/16/149 (Washington, Fonds monétaire international, 2016). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2016/wp16149.pdf.

objectifs de développement durable, il faut disposer d'une assistance technique et des ressources financières nécessaires pour renforcer les systèmes statistiques nationaux. Les indicateurs des objectifs de développement durable ont également leur importance, puisqu'ils peuvent favoriser une prise de décisions fondée sur les faits.

40. L'autonomisation ne repose pas uniquement sur le renforcement de la capacité d'action de chacun ; elle implique également de favoriser un environnement institutionnel dans le cadre duquel les choix des particuliers et groupes de personnes peuvent se transformer en action. Les particuliers, les organisations de la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes ne peuvent être agents de changement que si les conditions nécessaires sont réunies ou si les gouvernements instaurent un environnement favorable.

VII. Recommandations sur les moyens d'accélérer les progrès vers l'autonomisation des populations, l'inclusion, l'égalité et la réalisation des objectifs de développement durable

41. Les politiques et programmes de mise en œuvre des objectifs de développement durable devraient être conçus, exécutés et suivis de manière participative et transparente. Il est important, pour réussir à autonomiser les gens, de comprendre leurs besoins. Les approches directives, dans le cadre desquelles les intérêts des populations sont prédéterminés ou leur sont imposés, ne fonctionnent pas pour ce qui est de l'autonomisation. Des stratégies en temps réel, multipartites et à niveaux multiples assorties de méthodes pragmatiques peuvent transformer des plans abstraits en plans d'action pratiques applicables immédiatement. Une telle action à plusieurs niveaux peut s'appuyer sur les laboratoires d'innovation et d'accélération existants. Il faudrait encourager les projets pilotes et procéder à un échange des enseignements tirés.

42. L'autonomisation des populations nécessite un type de direction de pointe qui n'est possible qu'avec des capacités renforcées. Pour que l'autonomisation soit couronnée de succès, les intéressés, y compris les personnes qui travaillent dans l'administration publique, à tous les niveaux, doivent avoir la capacité (c'est-à-dire les ressources, les compétences et l'expérience) d'agir. Sans les ressources et compétences nécessaires, l'autonomisation ne peut aboutir qu'à une mise en œuvre inefficace des politiques. Par conséquent, le renforcement des capacités devrait être une priorité absolue.

43. Il est essentiel de mettre en place les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable. Pour accélérer les progrès, il faudra mobiliser des ressources financières et trouver des moyens novateurs d'obtenir un soutien financier public et privé et générer des investissements pour la mise en œuvre du Programme 2030.

44. Les institutions publiques doivent être fiables et souples et favoriser un environnement inclusif. Afin de donner davantage de moyens aux citoyens, fonctionnaires et institutions, il faut partager et diffuser davantage de données empiriques et en tirer une ligne d'action spécifique.

45. La mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national et international progresse. Néanmoins, il faut s'attacher davantage à donner des moyens d'action aux institutions infranationales et locales, puisqu'elles participent à la prise des décisions et à la mise en œuvre des politiques publiques et des initiatives de développement durable. Les solutions reposant sur les collectivités, allant au-delà de simples consultations participatives, devraient être privilégiées autant que possible.

46. Au niveau sectoriel, les gouvernements devraient revoir leurs politiques budgétaires afin de déterminer si la perception des impôts sur les biens et services de base a des effets négatifs sur les individus et les groupes laissés pour compte et d'évaluer dans quelle mesure la politique fiscale est favorable ou défavorable aux personnes selon le niveau de leurs ressources économiques. En ce qui concerne l'utilisation interorganisations et intersectorielle des données fiscales et des données connexes, les cadres juridiques régissant le traitement des dossiers fiscaux devraient être rationalisés. Ces cadres doivent également garantir l'anonymat des dossiers avant l'extraction et le traitement des données.
